

Monsieur le Président
Région Centre Val de Loire
Hôtel de Région
9 rue Saint-Pierre Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1

La Ciotat, le 2 mai 2018

Objet : Consultation publique sur le SRADDET Centre – Val de Loire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser notre participation concernant le solaire photovoltaïque dans le cadre du projet de Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Centre – Val de Loire.

ENERPLAN est le syndicat des professionnels de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque), il représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, assembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens,...) et regroupe une diversité d'entreprises (TPE, PME, ETI, grands groupes).

Depuis l'adoption du SRCAE Centre en 2012, la filière solaire photovoltaïque a connu une forte décroissance des prix de vente de l'électricité solaire. De plus, le cadre était balbutiant à l'époque et les appels d'offres furent erratiques jusqu'en 2016.

L'objectif fixé à l'époque visait une capacité raccordée en 2020 équivalente à 250 MW, les gestionnaires de réseaux dénombraient fin 2017 une capacité raccordée de 238 MW, soit un objectif atteint avec 3 ans d'avance.

La compétitivité croissante, l'appétence des Français pour l'énergie solaire (l'énergie préférée des Français dans les sondages), les mécanismes actuellement en vigueur, pour peu qu'ils soient effectivement prorogés et/ou quelque peu améliorés, constituent un socle intéressant pour envisager un développement massif de cette énergie dans votre Région.

S'agissant des grandes installations, les modalités des appels d'offres et les résultats des premières tranches tendent à montrer une augmentation régulière du volume de projets lauréats dans les régions Centre-Val-de-Loire, Pays-de-la-Loire, Bourgogne-Franche-Comté ou Grand-Est. La concurrence forte au sein des régions plus méridionales, un accès plus difficile aux terrains dégradés et des niveaux de loyer proportionnels à l'ensoleillement vont accroître l'attractivité de la Région Centre-Val-de-Loire.

Concernant les installations domestiques, l'autoconsommation est un segment dont l'engouement transgresse les écarts d'irradiation solaire. En fonction des modalités de soutien, qui sont actuellement discutées au niveau national, le potentiel de développement peut être important, principalement en nombre d'installations.

.../...

Membre actif :



Office franco-allemand pour la transition énergétique
Deutsch-französisches Büro für die Energiewende



www.enerplan.asso.fr
contact@enerplan.asso.fr

Compte-tenu de ces tendances économiques, des potentialités régionales, et escomptant une accélération de la dynamique de raccordement entre 2023 et 2028, **ENERPLAN propose de fixer un objectif de développement à 2030 pour des installations photovoltaïques entre 1500 et 2000 MW.**

Au-delà des objectifs chiffrés, il importe de considérer les conditions de développement des projets. Plusieurs enjeux ne peuvent être occultés : la gestion du foncier et des surfaces à mobiliser, la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le raccordement au réseau et l'innovation.

De plus, compte-tenu du rythme croissant de développement, l'anticipation est indispensable tant au niveau de la planification urbaine que de la planification « réseau ». Sans contrarier la libre administration des collectivités, ENERPLAN recommande que les collectivités s'attachent à identifier leur potentiel solaire (au sol, sur toitures existantes, sur toitures futures), voire à préparer l'accueil (zonage ad hoc dans les documents d'urbanisme, bâtiments dont la toiture est « solarisable »...). Cette recommandation à identifier le potentiel solaire pourra s'appliquer utilement au patrimoine géré par l'institution régionale.

Le renforcement du réseau et la création d'ouvrages sont un corollaire du SRADDET via le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables. ENERPLAN demande à ce que la réflexion soit engagée dès l'approbation des premiers objectifs, afin de pouvoir permettre une adoption du S3REnR au lendemain de celle du SRADDET.

ENERPLAN préconise que le sujet du stockage et des offres innovantes mixant production d'électricité renouvelable, autoconsommation, mobilité électrique, stockage stationnaire et conversion en hydrogène soient également pris en considération dans le SRADDET pour la période 2019-2030.

La concertation avec les parties prenantes, l'objectivation des impacts et des bénéfices constituent des principes fondamentaux de notre approche territoriale. A cette fin, **ENERPLAN se tient à la disposition des élus de la Région et de ses services pour construire une feuille de route solaire 2030 et au-delà, laquelle devra traiter de manière détaillée des enjeux d'intégration territoriale, d'insertion dans le système électrique (enjeu commun avec la maîtrise de la demande et le stockage) et de mobilisation du tissu économique et industriel.**

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée,

Christophe THOMAS

Vice-Président (PV Energie)

